



Le 21 octobre 2021

École Chante-au-Vent
1400, rue Saint-Jean
Ste-Adèle (Québec) J8B 1E6

Séance du 21 octobre 2021 en visioconférence

1. Ouverture de la séance et présentation des membres

Julie Degrasse, directrice de l'école
Marie-Ève Tassé-Lafrance, parent
Mathieu Lauzon, parent
Emie Labrecque-Tremblay, parent
Marie-Josée Lebel, parent
Catherine Martin-Thibault, parent
Stéfany Lavigne (parent substitut)
Marie-France Lauzon, enseignante
Rachel Paradis, responsable du service de garde
Pascale Legault, enseignante
Cédric Devouassoux, orthopédoque
Katherine Noël De Tilly, enseignante

2. Prise des présences et constatation du quorum

Sont présents :
Julie Degrasse
Marie-Ève Tassé-Lafrance
Mathieu Lauzon
Emie Labrecque-Tremblay
Marie-Josée Lebel
Marie-France Lauzon
Rachel Paradis
Pascale Legault
Cedric Devouassoux
Katherine Noël De Tilly

Sont absents : Catherine Thibault Martin
Stéfany Lavigne, substitut

Le quorum est donc constaté.

**3. Adoption de l'ordre du jour[®]
CEE-2021-2022-001**

Marie-Josée Lebel demande l'ajout d'un point : sondage auprès des parents. Sa demande est acceptée.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-France Lauzon ET ACCEPTÉ
L'UNANIMITÉ.

**4. La caisse scolaire : présentation d'un projet
via la Caisse Desjardins
CEE-2021-2022-002**

Le projet La Caisse scolaire est un projet d'éducation financière auprès des écoles primaires présenté au CÉ par Madame Boyer, responsable des projets en lien avec la collectivité.

La première caisse scolaire a été créée en 1907, à Lévis. C'est une offre gratuite et clés en main qui a été faite par et pour des enseignants. Plus de 1400 écoles y participent chaque année et près d'une centaine de milliers de jeunes qui y participent.

L'objectif de ce programme d'éducation financière est de permettre aux élèves d'acquérir de saines habitudes d'épargne et de les aider dans la concrétisation de projets.

Ce programme, approuvé par le Ministère de l'Éducation est adapté aux premier, deuxième et troisième cycles du primaire. D'une durée de 45 minutes, les ateliers peuvent être présentés par des animateurs de la Caisse populaire Desjardins ou par un enseignant. Les parents peuvent aussi y participer. L'inscription est volontaire. Les élèves qui y déposeront leurs épargnes bénéficieront d'un taux d'intérêt de 1,05% et d'une ristourne de 10\$ s'ils effectuent cinq dépôts ou plus. Un feuillet explicatif sera remis aux parents.

Plusieurs outils en ligne sont disponibles : Calculo, des vidéos ludiques et éducatives, une zone enfant sur le site de la Caisse populaire Desjardins (l'équivalent d'Accès D pour enfant). L'adresse internet est le : www.caissescolaire.com De plus, un jeu de table nommé « La Tirelire en Délire » est aussi disponible.

L'adhésion de l'école à ce programme est ADOPTÉ L'UNANIMITÉ.

**5. Adoption et suivi du procès-verbal de la
rencontre du 1er juin 2020 ®
CEE-2021-2022-003**

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Ève Tassé-Lafrance ET APPUYÉ PAR Marie-France Lauzon.

ACCEPTÉ L'UNANIMITÉ.

6. Parole au public

Aucune question n'a été acheminée préalablement au CÉ.

Un parent présent lors de la rencontre aurait souhaité s'adresser au CÉ, mais les règles de régies internes ne le permettent pas.

7. Informations de la direction

7.1 Formation des membres du CE

Une formation obligatoire devra être suivie par les nouveaux membres du CÉ. L'information sera acheminée prochainement à ceux-ci. La secrétaire de l'école fera le suivi pour s'assurer que les formations ont été complétées.

8. Informations de la présidente sortante

8.1 AG extraordinaire

8.2 Sondage auprès des élèves CEE-2021-2022-004

8.1 : AG extraordinaire

Une demande d'assemblée extraordinaire est faite et elle est souhaitée le plus tôt possible (début novembre). La présence de la direction générale (Monsieur Tardif) et d'un représentant des ressources matérielles du CSSL est souhaitée. L'objectif de cette AG est de discuter de la présence des classes modulaires dans la cour d'école et de l'ajout probable de deux classes modulaires supplémentaires afin de répondre aux besoins de l'école de l'Expédition.

Il est demandé que les règles cette AG permettent aux parents de se prononcer sans avoir à envoyer leurs questions à l'avance, contrairement à ce qui a été fait lors de l'année scolaire 2020-2021. Ceci est justifié par le fait que de nombreux parents se sont sentis frustrés des méthodes de consultation utilisées par le CSSL lors de l'installation des modulaires actuellement présents dans la cour. Le CÉ souhaite que la rencontre soit en présentiel (selon ce qui sera permis par la Santé publique). Il est proposé d'utiliser la place des citoyens ou autre lieu plus vaste afin de faciliter la réalisation de cette demande. Un mode hybride (une partie des participants en présentiel et une autre en virtuel) pourrait aussi être envisagé.

Madame Julie Degrasse en fera la demande.

8.2 : Sondage auprès des élèves

Marie-Ève Tassé-Lafrance propose d'effectuer un sondage auprès des élèves afin de connaître leur taux de satisfaction quant aux activités et espaces offerts dans la cour d'école. Ce sondage serait effectué à l'école et surveillé par un membre du conseil d'établissement. Celui-ci pourrait être adressé seulement aux élèves plus âgés (2^e-3^e année et plus). L'utilisation d'outils technologiques (Google Form) faciliterait la réalisation de ce sondage et la compilation des résultats.

Rachel Paradis suggère d'inclure aussi des questions quant aux

activités qu'ils souhaiteraient vivre à l'école et au service de garde.

IL EST PROPOSÉ PAR Rachel Paradis ET APPUYÉ PAR Mathieu Lauzon.

ACCEPTÉ L'UNANIMITÉ.

Emie Labrecque, en collaboration avec Rachel Paradis, composera un sondage (Google Form) et le partagera avec l'ensemble des membres du CÉ avant le prochain CÉ.

9. Règles de régie interne

Il a été demandé s'il était possible de permettre les questions des parents posées directement lors du CÉ.

CEE-2021-2022-005

Julie Degrasse explique que cette règle est en place afin de s'assurer que toutes les questions posées relèvent du mandat du CÉ.

IL EST PROPOSÉ d'adopter les règles de régie interne PAR Pascale Legault ET SECONDÉ PAR Cédric Devouassoux.

ACCEPTÉ L'UNANIMITÉ.

10. Élections

10.1 Président (e), vice-président (e), secrétaire, Comité de parents CSL (substitut)

10.1. Président (e), vice-président (e), secrétaire, Comité de parents CSL (substitut)

Présidence : Marie-Ève Tassé-Lafrance se présente.

ACCEPTÉ L'UNANIMITÉ.

CEE-2021-2022-006

10.2 Calendrier des rencontres : dates

Vice-présidence : Mathieu Lauzon se présente.

ACCEPTÉ L'UNANIMITÉ.

CEE-2021-2022-007

Secrétaire : Emie Labrecque se présente

ACCEPTÉ L'UNANIMITÉ.

Secrétaire Substitut : Marie-Josée Lebel

ACCEPTÉ L'UNANIMITÉ.

Comité de parents : Catherine Martin

ACCEPTÉ L'UNANIMITÉ.

Comité de parents substitués : Marie-Josée Lebel

ACCEPTÉ L'UNANIMITÉ.

10.2 Calendrier des rencontres : dates

21 octobre 2021

9 décembre 2021

15 février 2022

12 avril 2022
12 mai 2022
7 juin 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Cédric Devouassoux ET SECONDÉ PAR Marie-Josée Lebel.

ACCEPTÉ L'UNANIMITÉ.

11. Suivi OPP

Sept parents participent à ce comité et Madame Geneviève Michaud, enseignante de l'école, assure le lien entre l'OPP et l'équipe-école.

Ils ont de nombreuses idées pour des activités et des campagnes de financement. Les collectes de fonds doivent être approuvées par le conseil d'établissement, ainsi que leur but, mais les activités n'ont pas besoin de l'être.

Voici des exemples d'activités qu'ils souhaitent organiser cette année pour les élèves et leur famille : une soirée avec chocolat chaud, DJ et lumières de Noël (selon ce qui sera alors permis par la Santé publique), une soirée cinéma au mont Belle-Neige, un pique-nique de fin d'année scolaire, un concours afin de choisir une mascotte pour l'école, un partenariat avec un CHSLD de la région afin de faire la lecture et la distribution d'œuvres des enfants de l'école, un album de chanson de la Saint-Valentin, un bingo de Noël, etc.

En ce qui concerne les campagnes de financement, l'OPP désire effectuer un sondage auprès des parents afin de connaître leur intérêt pour différents items qui pourraient être vendus afin de récolter des fonds. Par la suite, cette liste sera soumise au CÉ. L'objectif de ces collectes de fonds est de soutenir les activités sportives, culturelles et scientifiques de l'école et devra être accepté par le CÉ. L'OPP soumet au CÉ une collecte de fonds à l'aide de la vente des bûches de Noël de la compagnie Michaud qui avait récolté de nombreux commentaires positifs. Ces bûches seraient vendues à environ 22\$ pour un profit d'environ 8\$ par bûche.

Marie-Ève Tassé-Lafrance mentionne qu'il serait pertinent de permettre aux parents qui le souhaitent de faire un don à l'OPP plutôt que de participer à la levée de fond.

L'argent qui a été amassé l'an passé et qui n'a pas été dépensé servira, en partie, à acheter des bonbons qui seront distribués aux élèves lors d'une chasse au trésor. La chasse au trésor sera adaptée selon les niveaux scolaires des élèves. Une carte repas

de Madame Aldo sera aussi remise comme prix pour le meilleur costume.

Un membre du CÉ a suggéré de faire les activités organisées à l'aide de l'argent amassé pour l'école pendant les heures de classe afin de s'assurer que tous les enfants puissent en profiter, peu importe l'horaire de travail des parents et les moyens de transport dont ils disposent. Ana Mendelez (représentante de l'OPP) mentionne que, puisque L'OPP a comme mandat de réunir les familles et que cela est plus difficile pendant les heures d'école, des activités (parfois payantes) seront offertes aux familles en dehors des heures de classe.

En ce qui concerne aussi les collectes de fonds, le barrage routier s'est déroulé dimanche et l'ensemble du personnel de l'école était présent. Madame Degrasse en profite pour remercier l'ensemble de l'équipe-école pour son implication. Malheureusement, seulement neuf parents se sont présentés afin de soutenir cette initiative. Il faudra donc réfléchir à de nouveaux moyens afin de susciter davantage la participation des parents lors de tels événements. Le barrage routier a tout de même été un succès (environ 4600\$ ont été amassés).

12. Service de garde : informations, suivis

Cette année, 71 enfants sont inscrits de façon régulière et environ 38 de façon sporadique.

Les enfants de la maternelle 4 ans se sont très bien intégrés, l'équipe des éducatrices est stable et tout se passe très bien.

Madame Julie Degrasse souligne la qualité des activités et du service offert.

Activités à venir lors des journées pédagogiques : O-volt à Blainville, cinéma à Sainte-Adèle, quilles à Sainte-Adèle, glissades sur tubes, parc du Bois de Belle Rivière et autres activités offertes à l'école.

13. Sécurité autour de l'école

13.1 Toit de l'église

13.2 Brigadière

13.1 : Toit de l'église

Il a été nommé lors de l'AG des parents de septembre que la direction nous assure que les enfants seront en toute sécurité à l'école. La direction de l'école a reçu l'assurance du service des ressources matérielles du CSSL que le déneigement du toit sera bien effectué.

Marie-Josée Lebel se questionne toujours quant aux modalités de ce déneigement et précise que la neige et la glace tombent

jusque dans le milieu de la rue Terrasse-Morin. Elle mentionne ne pas être complètement rassurée par les informations données par le CSSL. Mathieu Lauzon confirme que la glace tombe jusque dans le milieu de la rue pour y avoir vécu 12 ans.

Julie Degrasse assure aux parents qu'un périmètre sera érigé autour de l'église si la situation ne semble plus sécuritaire.

Rachel Paradis précise que la rue a été utilisée l'an passé, particulièrement par les élèves de la maternelle. Une section a été interdite à certains moments à l'aide de cônes et aucun incident n'est survenu. Elle précise aussi qu'ils sont très consciencieux et que les réparations nécessaires sont faites très rapidement.

Emie Labrecque se questionne quant aux responsabilités du CÉ dans ce dossier. Elle précise que la loi sur l'instruction publique stipule que le CÉ « approuve l'utilisation des locaux ou des immeubles mis à la disposition de l'école ». Elle demande un avis écrit du ministère quant aux pouvoirs et responsabilité du CÉ quant aux immeubles et la cour.

Marie-Josée Lebel souligne qu'il ne faudrait pas que la responsabilité d'estimer le danger retombe sur un membre du personnel de l'école qui n'aurait aucune qualification requise pour faire une telle évaluation du danger. Elle craint aussi que les plus petits ne respectent pas un périmètre délimité par des cônes et comprend qu'il est impossible de bloquer une partie de la rue. Elle demande s'il sera possible pour certains parents de ne pas donner la permission à son enfant de fréquenter cette section.

Julie Degrasse précise qu'il ne sera pas possible pour l'école de permettre à certains élèves de se rendre dans cette section de la cour et de l'interdire à d'autres.

Marie-Ève Tassé-Lafrance demande que nos questions quant aux détails entourant les modalités qui permettront d'assurer la sécurité des enfants soient répondues rapidement et par écrit par le CSSL. Entre autres : comment le niveau de sécurité sera-t-il évalué, par qui et à quelle fréquence?

Madame Degrasse précise qu'elle est en attente de réponses de la part du CSSL.

Katherine Noël De Tilly précise qu'elle croit que le CÉ a le droit de demander une autre proposition par le CSSL. L'équipe-école ne s'est pas encore prononcée sur ce point. Elle ajoute que la neige est sale et contient du sel en hiver, ce qui abîme les vêtements. De plus, de gros monticules de neige demeurent régulièrement dans cette section de la rue.

La partie avant de l'école a été utilisée l'an passé afin d'offrir plus d'espace aux élèves dans le contexte de la COVID, précise Marie-France Lauzon.

Cédric Devouassoux appuie ce que Katherine Noël De Tilly a mentionné. Il propose d'attendre ce que le CSSL proposera et souhaite que les solutions soient rapidement proposées. Il assure aux parents que la sécurité primera.

Il est mentionné que, si la rue n'est plus accessible pour des raisons de sécurité, il se peut que les moments de détente de dix minutes (nommés par la population en général « récréations ») soient à nouveau à l'intérieur en alternance. En ce moment, les moments de détente de l'après-midi sont à l'extérieur, mais ils étaient en alternance à l'intérieur et à l'extérieur en début d'année.

Emie Labrecque mentionne que le Ministère de l'Éducation recommande que ces moments soient à l'extérieur, mais que ce n'est pas une obligation. Elle demande si ces moments étaient aussi en alternance à l'intérieur et à l'extérieur avant l'implantation des classes modulaires dans la cour.

Plusieurs membres de l'équipe-école précisent qu'une des raisons de ce choix est que ce moment est très court afin de permettre les blocs d'éducation physique, mais cela fait en sorte que certains enfants (lorsqu'ils doivent s'habiller chaudement) finissent par avoir très peu de temps à l'extérieur.

Avant l'implantation des classes modulaires, les moments de détente se déroulaient à l'extérieur ou à l'intérieur (majoritairement à l'intérieur) selon Katherine Noël De Tilly

13.2 Brigadière

Marie-Ève Tassé-Lafrance explique que cette question a été abordée à de nombreuses reprises et depuis de nombreuses années. Ce point revient à l'ordre du jour, car des événements sont survenus récemment. La situation a désormais changé puisqu'il y a maintenant deux écoles et plus d'enfants.

La dernière demande afin d'obtenir un brigadier scolaire a été faite à la dernière direction générale de la ville (22 mars 2018). Celle-ci a été refusée sous prétexte que les enfants ne traversent pas une artère principale et pour des questions financières. Le brigadier de l'école Saint-Joseph est payé environ 40 000\$ par année et ils n'ont pas l'argent nécessaire pour en payer un pour l'école Chante-au-Vent.

Le travail que fait la surveillante (mettre des cônes et assurer la sécurité des enfants) ne devrait pas revenir relever de l'école.

Simon Filiatrault, à la direction générale de la ville, ne semble pas

très ouvert à modifier la décision de la ville. Il dit que c'est la faute des parents, car ils sont trop nombreux à aller chercher leurs enfants et que l'école devrait éduquer les parents et les enfants.

Marie-Ève Tassé-Lafrance propose de faire une nouvelle demande pour l'ajout d'un brigadier ou pour une autre solution. Cette demande sera faite conjointement avec l'école l'Expédition et adressée à la ville de Sainte-Adèle et au CSSL. Elle composera cette demande en collaboration avec Jolène Richer, si le CÉ de son école lui donne le même mandat.

La remise sur pied d'un comité de sécurité regroupant plusieurs acteurs de la communauté (Sûreté du Québec, ville de Sainte-Adèle, écoles) pourrait être envisagée.

Mathieu Lauzon soutient les propos de Marie-Ève Tassé-Lafrance.

Marie-Josée Lebel souligne qu'une rencontre est prévue le 28 octobre à 13h30 pour parler de la sécurité autour de l'école. Il serait bien qu'un membre du CÉ soit présent. Marie-Josée se propose pour y assister au nom du CÉ. Les traverses de piétons devraient aussi y être abordées souligne Marie-Ève Tassé-Lafrance.

Cette proposition est acceptée.

Pascale Legault souligne qu'une demande a déjà été faite aux policiers afin qu'ils viennent observer quelques soirs afin d'évaluer la situation.

Marie-Ève Tassé-Lafrance explique qu'elle a posé des questions à la Sûreté du Québec. Ils répondent qu'à 15h30 il n'y a pas d'effectifs opérationnels et qu'ils ne sont pas disponibles, car c'est le changement de poste. Une requête officielle a été faite, donc ils sont dans l'obligation d'assurer une présence dans les jours à venir, mais ils n'y seront pas tous les soirs. Tout citoyen peut remplir une requête par écrit sur le site internet de la Sûreté du Québec et cela les oblige à être présents pour une certaine période à chaque requête.

14. Communication aux parents

Rappel aux parents de bien lire l'ensemble des courriels envoyés par l'école.

15. Informations des membres du comité

Marie-Josée Lebel était aussi présente à la rencontre du comité de

(parents, personnels, direction)

parents. Elle explique que le DG du CSSL a l'intention de décentraliser les profils régionaux afin de diminuer les coûts de transports. De nombreux parents ont réagi et craignent la disparition de ces profils. Plusieurs souhaitent le statu quo. Une rencontre extraordinaire du comité de parents se déroulera lundi prochain afin d'en discuter davantage.

16. Sondage aux parents

Marie-Josée Lebel propose l'envoi de sondage aux parents avant à l'AG extraordinaire sous forme de Google Form afin d'avoir un réel portrait de l'opinion des parents face à de nombreux enjeux actuels. Le Google Form sera partagé par Emie Labrecque aux membres du CÉ

À ajouter à l'ordre du jour du prochain CÉ : Résultats des sondages et polo.

17. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21h03.

M.-E. Tassé-Lafrance, présidente

Julie Degrasse

cc. Julie Degrasse, directrice